



CENTRE HOSPITALIER
OUEST REUNION

Conseil de Surveillance

Président de l'instance : Emmanuel SERAPHIN
(Vice-Présidente : Céline CHAROLAIS)

Rôle et compétences de l'instance :

Instance Délibérative. Le Conseil de Surveillance (CS) se prononce sur la stratégie et exerce un contrôle permanent de la gestion de l'établissement.